



Délibération n°2024-156

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 1^{er} octobre 2024)

Date de convocation : 20/09/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENTS À VÉLO SÉCURISÉS À LA GARE DE BUZY

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Le Plan Vélo pour la Vallée d'Ossau (P2VO), adopté par délibération du conseil communautaire en date du 21 septembre 2021, prévoit l'installation d'un abri vélo sécurisé à la gare de Buzy-en-Béarn afin de favoriser l'intermodalité vélo-train.

La gare sera ainsi équipée d'un ensemble de six consignes à vélo individuelles à serrure électronique verrouillable par carte bancaire (empreinte bancaire). Ces stationnements représentent un investissement de 16 749,98 € HT. L'utilisation d'un logiciel pour le suivi et la gestion des consignes engage des frais de fonctionnement de 20 € par mois.

Plusieurs dispositifs d'aide financière existent pour permettre l'achat de ce type d'équipement. Le programme ALVEOLE+, porté par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), permet une prise en charge à hauteur de 40% de l'investissement hors taxe pour les consignes vélo sécurisées. L'équipement étant implanté dans une gare ferroviaire, la Région Nouvelle-Aquitaine permet, via son règlement d'intervention à l'aménagement et l'équipement de points d'arrêts de transports régionaux, de compléter l'aide d'ALVEOLE+ et atteindre une aide financière totale de 80%, soit environ 13 399,98 €.

Les consignes étant installées sur un espace foncier propriété de « SNCF Gares & Connexions », il convient de signer avec cette dernière le contrat particulier portant occupation d'un espace annexé au présent rapport. Une redevance annuelle de 115,60 € HT sera versée dans ce cadre.

Afin d'encourager l'utilisation de ces consignes par les cyclistes dans leurs déplacements vélo-train de courte ou moyenne durée, mais aussi pour lutter contre le risque de « vélos ventouses » monopolisant une consigne sur une longue période, la tarification suivante est proposée :

Moins de 24h	De 24h à 7 jours	Plus de 7 jours
Gratuit	2€/jour	10€/jour

Afin de permettre la mise en œuvre de ce service, il est proposé d'adopter la tarification présentée et d'autoriser le Président à signer un contrat d'occupation avec « SNCF Gares & Connexions »

Le rapport entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

APPROUVE la mise en service de consignes pour le stationnement sécurisé de vélos en gare de Buzy-en-Béarn ;

APPROUVE la tarification du service suivante : gratuit jusqu'à 24 heures, 2 € par jour de 24 heures à 7 jours, 10 € par jour au-delà de 7 jours ;

AUTORISE le Président à signer avec « SNCF Gares & Connexions » le contrat particulier portant occupation d'un espace en gare de Buzy ci-annexé ;

AUTORISE le Président à solliciter une aide financière d'investissement à hauteur de 40% auprès du programme ALVEOLE+ porté par la Fédération des usagers de la Bicyclette (FUB) ;

AUTORISE le Président à solliciter une aide financière d'investissement à hauteur de 40% auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

PRECISE que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

